

COMMUNE DE MOHON  
Mairie  
1 Place de la mairie  
56490 MOHON

MOHON le 12 juin 2020

Tél : 02.97.93.94.20  
mairie.mohon@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs les Parents d'Elèves  
de MOHON et de SAINT MALO DES TROIS  
FONTAINES  
Les Elèves de MOHON et St Malo des Trois  
Fontaines

**NOTE DE RENTREE 2020- 2021**

L'année scolaire n'est pas encore terminée qu'il faut déjà penser à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2020 afin de pouvoir organiser les services pour vos enfants.

Vous avez à votre disposition à MOHON, trois services :

- **Le TRANSPORT SCOLAIRE** : géré par la Commune de MOHON pour le circuit primaire et la navette entre les deux Communes de Mohon-Saint Malo des Trois Fontaines dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Tarif : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> enfant transporté : 120 euros

3<sup>ème</sup> enfant transporté : 50 euros

A partir du 4<sup>ème</sup> enfant transporté : gratuité

Pour bénéficier de la réduction du tarif, les enfants doivent tous être transportés sur un service de transport relevant de la Région, soit directement, soit géré par un AO2 (par délégation de Région). Le tarif préférentiel s'applique dans l'ordre d'âge. On applique le tarif à 120 € aux deux enfants les + âgés.

Vous serez avertis des dates de permanences à la Mairie de MOHON pour la vente des coupons par courriers individuels qui seront expédiés courant août 2020.

- **La CANTINE MUNICIPALE** : Tarif en vigueur : 3 euros 20 par repas.  
Le tarif pour la rentrée 2020-2021 sera fixé au plus tard par le Conseil Municipal début septembre 2020. Des forfaits annuels ont été mis en place et vous sont précisés dans la note ci-annexée.

**La GARDERIE MUNICIPALE** : Tarif en vigueur : 1 euro 25 la demi-heure réelle par enfant.  
Le tarif pour la rentrée 2020-2021 sera fixé au plus tard par le Conseil Municipal début septembre 2020. Des forfaits annuels ont été mis en place et vous sont précisés dans la note ci-annexée.

Pour les enfants qui seront scolarisés à l'Ecole de SAINT-MALO-DES-TROIS-FONTAINES, des imprimés d'inscription pour la Cantine et éventuellement la Garderie vous seront distribués par la Mairie de cette Commune.

Vous trouverez annexé à cette note de rentrée, un dossier individuel pour chacun de vos enfants scolarisés soit à MOHON soit à SAINT-MALO-DES-TROIS-FONTAINES.

**DATE UNIQUE DE REMISE DES IMPRIMES : [30 juin 2020](#)**

**Divers imprimés composent ce dossier et tous devront impérativement être rendus complétés et signés en Mairie de MOHON pour le mardi 30 juin 2020 dernier délai**, ceci afin de nous permettre d'organiser au mieux les services.

A noter que ces imprimés correspondent aux services que vous avez utilisés lors de l'année scolaire 2019-2020 (sauf pour les élèves qui changent d'Ecole dans le RPI à la rentrée). Si vous souhaitez adhérer à des services mis à votre disposition et cités précédemment mais que vous n'avez pas utilisés cette année, des imprimés d'inscription sont à votre disposition soit à l'Ecole dont vous dépendez, soit à la Mairie de MOHON ou sur le site internet de la commune : [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr). Ils peuvent également vous être transmis par mail sur demande si vous le souhaitez : [mairie.mohon@wanadoo.fr](mailto:mairie.mohon@wanadoo.fr).

Pour tous renseignements concernant cette note de rentrée, la Mairie de MOHON reste bien entendu à votre disposition aux jours et horaires suivants :

Lundi : 9 heures à 12 heures et 14 heures à 17 heures 30

Mardi : 9 heures à 12 heures et 14 heures à 17 heures 30

Mercredi : 9 heures à 12 heures

Jeudi : 9 heures à 12 heures et 14 heures à 17 heures 30

Vendredi : 9 heures à 12 heures

En attendant la prochaine rentrée, nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances.

Le secrétariat de la Mairie de MOHON